

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 Messidor.

(Ere vulgaire).

Mardi 5 Juillet 1796.

Demande faite au grand-duc de Toscane d'entretenir une garnison française dans le port de Livourne. — Formation de quatre camps dans le royaume de Sicile. — Défense faite aux Napolitains d'entretenir des correspondances étrangères, sous peine de mort. — Insurrection des Chinois contre les Hollandais, à Batavia. — Nouvelles officielles de l'armistice conclu avec le roi de Naples et le pape. — Première lettre sur cette question : Faut-il faire une révolution dans l'Italie? — Résultat du comité général.

A V I S.

Le prix de la Souscription est actuellement de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Les Souscripteurs qui n'enverront point les sommes fixées ci-dessus ne seront servis qu'au prorata de la valeur qu'ils auront adressée.

I T A L I E.

De Livourne, le 14 juin.

On assure que le ministre de la république française à Florence a déclaré au grand-duc, au nom du directoire exécutif, qu'il étoit indispensable, pour la sûreté de ses propres états & pour la tranquillité de l'Italie, d'entretenir dans notre port une garnison française, afin de prévenir les tentatives des Anglais sur ce point.

On présume que ce plan sera exécuté; d'autant plus que les armées britanniques ayant établi à Livourne des magasins & des arsenaux, & jouissant de la liberté presque exclusive de le fréquenter, il semble que non-seulement la paix conclue entre cet état & la république, mais encore la simple neutralité est blessée par cette présence continuelle d'une force maritime imposante & majeure. Il est certain, au reste, que les ports d'Ancone & de Civita-Vecchia, dans l'état ecclésiastique, vont recevoir garnison française.

S'il faut en croire les derniers avis de Corse, le général Elliot, vice-roi de cette isle, est parvenu à calmer les troubles qui s'étoient élevés; il va convoquer un nouveau parlement pour mieux concerter les loix convenables à ce royaume: cependant il a révoqué tout le ministère actuel, & il gouverne seul, sans l'assistance d'un conseil, jusqu'à ce qu'il soit nommé d'autres ministres par le prochain parlement.

On mande de Naples que cette cour, qui d'un côté négocie un traité de paix particulière avec la France, n'a point abandonné de l'autre ses projets de défense; elle a formé quatre camps de volontaires, à San-Germano, à Pora, à Tarente & à Capoue; elle a créé un corps de cavalerie de nobles volontaires, composé de 16 escadrons, qui seront commandés par le prince héréditaire; enfin elle a défendu sous peine de mort à ses sujets toute correspondance étrangère; & afin que personne n'échappe à cette rigueur, les prévenus de ce délit seront arrêtés, jugés & exécutés dans le jour.

On ne peut expliquer ces contrariétés qu'en supposant que deux partis qui se croient également puissans à Naples, se combattent à mort; mais il est certain que les édits cruels qui viennent de paraître sont peu propres à concilier au gouvernement l'affection des peuples, & il y a, écrit-on, fort à craindre que les rigueurs du parti despotique ne tournent contre lui même, lorsque le peuple sera instruit des démarches faites au nom du roi pour obtenir la paix de la France victorieuse dans toute l'Italie; car rien n'excite plus l'amour de la liberté que les excès impuissans du despotisme.

De Gènes, le 19 juin.

Arquata vient d'éprouver la vengeance des français. Ils y ont brûlé les maisons de quelques propriétaires qui, loin de se hâter de payer la contribution exigée, n'ont pas pris les mesures nécessaires pour empêcher les soulèvements. On est fâché qu'ils n'aient pas épargné la maison de M. Julien Spinola, homme populaire sans ambition.

Pozzolo a eu le même sort qu'Arquata. Les habitans de ce village, de la domination sarde, exerçoient ouvertement le brigandage & l'assassinat; les maisons des plus coupables ont été brûlées; plusieurs ayant été saisis armés & avec des effets volés, ont été fusillés sur-le-champ.

Le général en chef Buonaparte & le commissaire Sali-

cetti, en revenant d'Alexandrie dont ils ont pris possession le 15, s'arrêterent à Novi, ville de la république de Gènes, & mandèrent le gouverneur pour se plaindre de ce que les brigands de Pozzolo & des environs trouvoient un asyle à Novi & y vendoient publiquement les produits de leurs vols & de leurs assassinats. On dit que le gouverneur s'excusa sur son défaut de moyens. Le général en chef & le commissaire prirent le parti d'envoyer à Gènes le général Murat, gouverneur de Tortone, pour présenter au gouvernement la nécessité de prendre sur-le-champ des mesures efficaces, & dispenser ainsi les Français du soin de faire eux-mêmes la police de Novi. Le gouvernement a aussi-tôt pris la résolution de rappeler le gouverneur, & d'envoyer à sa place un commissaire-général avec des pouvoirs très étendus, & un renfort de troupes. C'est M. François Cataneo qui a été chargé de cette mission. Comme il est personnellement agréable aux Français, on croit qu'il réussira à maintenir la bonne harmonie entre le gouvernement génois & les chefs de l'armée française.

Le gouvernement de Gènes vient d'envoyer des ordres pour que les milices du Bisagno se tiennent prêtes à marcher. Leur destination ne peut être que de renforcer les garnisons, afin de mieux assurer la tranquillité publique; de réprimer les brigands qui infestent les frontières, & d'empêcher que les Anglais ne violent encore le territoire. Quelques malveillans répandent que le gouvernement génois prend des mesures de défense contre les intentions hostiles des Français. Rien n'est plus absurde; la république de Gènes a donné trop de preuves d'attachement aux Français, pour qu'elle doive en craindre des procédés injustes & peu généreux.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 21 juin.

La gazette de la cour, du 18, contient les détails officiels de la prise de Demerari, dans l'établissement hollandais de Surinam; le général Abercrombie annonce qu'on y a trouvé des magasins d'une grande valeur, dont les objets ont été sur-le-champ expédiés pour l'Angleterre.

La même gazette a publié aussi les détails de l'attaque & de la prise de différens postes à Sainte-Lucie. Le général convient que les premières attaques ont coûté beaucoup de monde, & que le fort principal, qui est le *Morne Fortuné*, est dans un état imposant de défense, & par sa position & par la force de la garnison, composée de 2000 noirs bien disciplinés, quelques centaines de blancs & un grand nombre de noirs & gens de couleur qui s'y sont réfugiés. On a tenté de l'enlever de vive force; mais nos troupes ayant échoué dans cette entreprise avec une perte considérable, on sera obligé de faire un siège en règle.

On trouve encore dans cette même gazette l'annonce de quatorze banqueroutes, à la tête desquelles se trouve le nom d'un chevalier baronet, sir James Cockburn, négociant considérable de la cité.

Le nouvel ambassadeur d'Espagne, le marquis de Las-Casas, a eu son audience du roi à Saint-James. Il y a des paris qu'il ne complètera pas son année de séjour dans cette capitale. Les affaires de ce cabinet avec celui de Madrid paroissent se brouiller tous les jours davantage & menacer d'une prochaine rupture.

On assure que le baron de Jacobi, ministre de Prusse en cette cour, qui a toujours paru occupé de mettre en activité des négociations de paix, doit se rendre bientôt à Paris, où l'on croit que son séjour aura le même objet.

Le goût de l'insurrection se répand par-tout. Suivant les derniers avis reçus des Indes orientales, les Chinois établis à Batavia se sont révoltés contre les Hollandais, qui, comme on sait, oppriment cruellement ces hommes industrieux & si utiles à leur établissement. On dit que 30 mille Chinois ont pris les armes, & que, secondés d'un grand nombre d'esclaves de tous les pays qui ont secoué leur joug, ils se sont répandus dans les campagnes voisines de Batavia, & sèment la terreur & la désolation dans tout ce qui dépend des Hollandais. Il y a fallu des causes bien irritantes pour porter ce peuple doux & timide à une résolution si désespérée.

Les événemens de la mer nous ont un peu dédommés depuis quelque tems des nombreuses prises que les Français ont faites sur nous. La semaine dernière, on a eu l'avis officiel de la prise de cinq frégates ou corvettes françaises, la *Tribune*, de 44 canons; la *Proserpine*, de 42; la *Tamise*, de 36; la *Blonde*, de 16, & les *Trois-Couleurs*, de 10, sans compter la frégate hollandaise la *Jason*, de 36 canons.

Toute idée de réconciliation entre le prince & la princesse de Galles paroît aujourd'hui abandonnée. On s'attendoit à les voir arriver à l'Opéra dans la même loge le 18, comme on l'avoit annoncé. Cette espérance avoit attiré une grande affluence de spectateurs, qui ont été trompés dans leur attente en voyant arriver la princesse seule dans sa loge. On a vu avec peine se prolonger le scandale d'une mésintelligence si injurieuse aux convenances de l'ordre social & à la morale publique. Cependant son altesse royale a été reçue par l'assemblée avec la générosité qu'inspire naturellement à des ames anglaises la situation d'une femme, qu'ils regardent comme une épouse abandonnée & une mere malheureuse. (Ce paragraphe, traduit littéralement d'une gazette anglaise, nous paroît plus propre à donner une idée de l'esprit général et de la moralité d'un peuple, que des faits en apparence plus importants).

Fonds publics.

Banque, 154 $\frac{1}{2}$ — Indes, fermé. — Ann. à 3 pour 100 consol. 63 $\frac{1}{4}$. Ann. à 4 pour 100 consol. 79 $\frac{1}{4}$

FRANCE.

A R M É E D' I T A L I E.

Extrait d'une lettre du général en chef Buonaparte, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Pistoja, le 8 messidor, an 4^e. de la république.

Le prince Pignatelli, citoyens directeurs, vient d'arriver ici; il a reçu l'ordre de sa cour qui accepte l'armistice. Aujourd'hui part l'ordre, au commandant de la cavalerie napolitaine, de se séparer de l'armée autrichienne. Ce plénipotentiaire part demain pour Paris.

Signé, BUONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Buonaparte, au directoire exécutif.

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, l'armistice conclu avec le pape.

La lég
ches des
la haine
La cit
golphe A
de Ferra
de bronz
munition

Extrait

P

Cr

L'arm
vons pa
voient p

Bolog
elle va c

Parmi
donner

de Marc
receilli

Bient
de vous

A

Extrait
près

sidor

Cr

Je vo
armée s

infanter
Kehl es

commar

On s
ont été

Nes
l'état d

Les
Brigade
conficm

Nous
journal

de la t
le Répu

de cette

Premi

La v
vers la

toires
c'étoit

d'une p

La légation de Bologne est une des parties les plus riches des états du pape ; l'on ne se fait pas une idée de la haine que cette ville-ci a pour la domination papale.

La citadelle d'Ancone nous donne la supériorité sur le golphe Adriatique. Nous avons pris dans les forts d'Urbino, de Ferrare & de Bologne, à-peu-près 200 pièces de canon de bronze, 7 à 8000 fusils, & une certaine quantité de munitions de guerre & de bouche.

Signé, BUONAPARTE.

Extrait d'une lettre des commissaires du gouvernement près l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Du quartier-général de Pistoja,
le 9 messidor, an 4^e.

CITOYENS DIRECTEURS,

L'armistice vient d'être conclu avec le pape ; nous n'avons pas négligé les circonstances de frayeur qui pouvoient rendre ce traité avantageux à la république.

Bologne, Ferrare demeurent au pouvoir de l'armée ; elle va être mise en possession de la citadelle d'Ancone.

Parmi les tableaux, bustes & statues que Rome devra donner, nous avons demandé nominativement les bustes de Marcus & de Junius Brutus. Les savans s'occupent à recueillir les riches dépouilles de l'Italie savante.

Bientôt le plénipotentiaire de Rome sera rendu auprès de vous, pour traiter définitivement de la paix.

Signé, SALICETTI & GARRAU.

ARMÉE DU RHIN ET MOSELLE.

Extrait d'une lettre du commissaire du gouvernement près l'armée de Rhin et Moselle, en date du 8 messidor, an 4.

CITOYENS DIRECTEURS,

Je vous ai rendu compte du passage du Rhin ; notre armée se renforce considérablement sur la rive droite en infanterie & cavalerie. Le pont de bateaux qui conduit à Kehl est solidement établi ; ce qui facilite beaucoup les communications.

On s'est battu hier soir ; une centaine de prisonniers ont été le résultat de l'affaire.

Nos plans, comme je vous l'ai annoncé, sont dans l'état de défense le plus respectable.

Signé, HAUSSMANN.

De Paris, le 16 messidor.

Les nouvelles de l'invasion de nos troupes dans le Brisgaw, & de notre entrée à Fribourg, ne se sont pas confirmés.

Nous avons annoncé il y a quelque tems, d'après un journal de Nantes, la mort de Goulin, ci-devant membre de la trop fameuse municipalité de Nantes. On lit dans le *Républicain Français* une lettre qui dément le bruit de cette mort.

Première lettre sur cette question : Faut-il faire une révolution dans l'Italie ?

La victoire est belle ; mais c'est lorsqu'elle s'avance vers la paix. De quelle manière usons-nous de nos victoires en Italie ? Le but en étoit profondément conçu ; c'étoit d'épouvanter l'Autriche, de la priver des secours d'une province riche & fertile, d'une domination qui flatte

son orgueil & qui intéresse sa politique ; enfin de faire avancer par des routes nouvelles nos colonnes victorieuses, plus près du centre de son empire. Un tel plan, par sa grandeur, par le courage & la fortune qui ont présidé à son exécution, en servant à la gloire du gouvernement qui l'a conçu, lui donnoit les moyens d'accélérer la paix & le repos de l'Europe.

Mais un mauvais génie a fait suivre nos succès de fautes nombreuses. C'en est une très-grande que de couvrir d'une humiliation inutile à nos desseins & à notre gloire la puissance qui nous livre aujourd'hui les passages en Italie ; c'en est une très-grande que de changer tout-à-coup de ton avec les puissances neutres, de leur parler à elles-mêmes en vainqueur irrité ; d'inquiéter à la fois Gènes, Venise & la Toscane ; de leur faire sans cesse de ces demandes inquiètes qui annoncent l'intention d'en renouveler souvent de plus fâcheuses.

C'est une faute très-grande encore que de nous montrer spoliateurs par vanité de ces chef-d'œuvres des arts que l'Italie regarde comme le plus précieux héritage de ses ancêtres.

Mais la faute la plus grave, celle qui chaque jour se consomme avec une imprévoyance & une légèreté vraiment effrayantes, c'est de porter violemment nos principes révolutionnaires dans les états que nous avons conquis ; c'est de réaliser ce vœu insensé & féroce que Bonaparte dit avoir conçu, de transporter au sein de l'Italie cette fougue de destruction que nous appelons mouvement révolutionnaire.

Sous quel aspect le gouvernement français doit-il considérer la Lombardie occupée par nos armées ? Est-ce comme une conquête définitive ? est-ce comme un moyen de nous assurer la possession de nos autres conquêtes & d'obtenir la cession des provinces belgiques ? La politique n'auroit pas, je crois, de peine à démontrer que ce second point de vue est le seul raisonnable, le seul que nous prescrivent nos intérêts, notre position, & (pourquoi le ferais-je ?) notre besoin de la paix. Je n'approuvais pas aujourd'hui cette proposition, que je croirois pouvoir porter jusqu'à l'évidence.

Pourquoi discuter, par les considérations de la politique, une question que les premières règles du bon sens décident ? Nous occupons aujourd'hui la Lombardie, qui nous dit que nous l'occuperons jusqu'à la fin de la guerre ? Loin de moi les fâcheux pressentimens & ceux même que nous pourrions tirer de ce proverbe des peuples, attesté par l'histoire, que *l'Italie fut toujours le tombeau des Français*. Mais enfin Mantoue se défend encore ; le gouvernement ne nous a pas encore appris la reddition de la citadelle de Milan ; nous avons à combattre un climat que les ardeurs de la canicule vont nous rendre plus dangereux ; un peuple dont la haine pour nous est héréditaire, & d'autant plus terrible qu'elle sait mieux se dissimuler. Notre valeur ne peut se démentir, sans doute, mais notre fortune peut le faire ; & quand elle seroit constante aux enseignes de notre armée d'Italie, le seroit-elle à la fois à toutes nos autres armées ? Celle de Sambre & Meuse, qui avoit précipité son expédition sur le Rhin, n'a-t-elle pas été forcée à un mouvement rétrograde ? Je sais qu'une retraite faite avec autant de sagesse & de fermeté est encore pour nous un titre de gloire ; mais enfin c'est une retraite.

Et bien ! dans de telles circonstances, est-il de notre prudence, de notre dignité même, de traiter le Milanais

comme une de nos provinces ; de lui donner une révolution ; de tenir à ce peuple ce langage dérisoire : *Livrez-nous vos statues, vos tableaux, tout ce que vous avez de précieux ; donnez-nous vos moissons ; payez-nous d'énormes contributions, et soyez libres.*

Quand Flaminius, au nom des Romains, déclara la liberté de la Grèce, devant la Grèce assemblée, l'événement prouve assez que les Romains se jouoient de la crédulité d'un peuple conquis ; mais du moins il les affranchit pour un moment des tributs qu'ils payoient au roi de Macédoine ; il rendit leur sort plus doux, leur joug plus tolérable.

Nous voulons établir nos principes révolutionnaires en Italie. Existoient-ils auparavant dans la tête & le cœur de ces peuples ? Par quel signe avoient-ils fait connoître leur attachement à ces principes ?

Augmentons-nous par-là le nombre de nos amis en Italie ? Déjà deux ou trois révoltes ont éclaté en ce pays : depuis que nous y suivons ce système désastreux, elles ont détourné quelque tems l'emploi de notre armée, divisé ses forces, mis en péril sa situation : elles peuvent, je dirai plus, elles doivent renaitre ; les peuples tiennent à leurs institutions, à leurs préjugés ; ils sentent mal des bienfaits à venir, quand ils gémissent sous une oppression actuelle.

Augmentons-nous par-là l'affection des puissances neutres en Italie ? Nous leur portons la plus horrible épouvante ; nous approchons d'elles le fléau qu'elles redoutent le plus. Venise s'inquiète, dissimule & se prépare peut-être à former, ainsi qu'elle le fit jadis, une ligue contre nous. La Sardaigne, qui nous a livrés quelques passages en Italie, mais qui en garde quelques autres importants, qui est derrière nous enfin ; mais ce ne sont point seulement ces puissances, c'est toute l'Europe qui s'alarme : la guerre reprend tous les caractères de fureur qu'elle eut d'abord ; elle menace de se prolonger. Je remets à une autre lettre le développement de ces réflexions.

LACRETELLE, le jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELET (de la Lozère).

Séance du 16 messidor.

Le conseil s'est réuni & formé en comité général à midi ; à quatre heures la séance a été rendue publique.

Defermond & Duchâtel ont successivement paru à la tribune & fait chacun un rapport au nom de la commission des finances. Le premier a exposé qu'il étoit indispensable de fixer à un prix moyen & favorable aux contribuables la valeur du bled froment, d'après laquelle doivent être payés les fermages & la contribution foncière pour l'an 4, & d'appliquer cette mesure aux transactions entre les particuliers.

Duchâtel a fait sentir combien il étoit utile & avantageux de faire payer incessamment aux soumissionnaires des biens nationaux le troisième quart du prix de leurs acquisitions.

Le conseil a en conséquence pris deux résolutions : par la première, le prix de la livre de bled-froment, d'ici au 1^{er} fructidor, est fixé à 16 sols en mandats. Tout contribuable & tout débiteur de fermages pourront, pour les termes qui seront échus au 1^{er} fructidor, acquitter avec des mandats, dans la proportion déterminée par cette résolution, ce qu'ils doivent payer en valeur représentative.

Par la seconde, les soumissionnaires de domaines nationaux sont tenus d'acquitter le prix du troisième quart de leur acquisition, d'ici à dix jours dans les départements de Seine, de Seine & Oise & de Seine & Marne, & d'ici à quinze jours dans les autres départements.

Demain nous ferons connoître les deux rapports plus en détail.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 16 messidor.

Un membre propose, au nom d'une commission, de rejeter la résolution qui crée un cinquième tribunal de police correctionnelle dans le département de l'Hérault, dont le siège seroit fixé à Pézenas. La nécessité de ce tribunal n'est pas démontrée, dit le rapporteur. Le conseil ajourne à prononcer.

Sur la proposition de Lebrun, le conseil approuve une résolution qui met une somme de 5,056,000 liv. à la disposition de la trésorerie.

Sur le rapport de Clauzel, il en ajourne une autre qui casse comme illégales les élections faites le 10 brumaire dernier par l'assemblée primaire du canton de Mondeville, département du Calvados.

Sur le rapport d'un autre membre, le conseil approuve une résolution qui casse un arrêté du représentant du peuple Boisset, du 16 brumaire de l'an 2, au profit de Michel-Marie Grutier, relativement à la vente d'un bien national.

Sur le rapport d'une autre commission, le conseil rejette une résolution qui annule un arrêté du comité de législation du 22 messidor, an 3^o, qui déclare nulle la vente faite par le ci-devant district de Brioude, des biens du citoyen Langeac.

Sur le rapport de Cornillau, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution, qui casse comme illégales les élections du canton de l'Argentière.

Le conseil, après avoir entendu une partie du rapport sur la résolution qui fixe le mode de procéder en matière criminelle contre les sourds-muets accusés de quelques délits, en ajourne la suite à demain, & leve sa séance.

Précis des procès-verbaux des administrations provinciales, depuis 1779 jusqu'en 1788. Ouvrage contenant le résumé des objets traités dans les différents bureaux ; 2 vol. in-8°. Prix, 6 liv. numéraire. A Strasbourg, chez P. G. Levrault ; & se trouve à Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, n^o. 334.